Ajournement

• (1835)

Si je ne m'abuse, les divers paliers de gouvernement ont conclu, en novembre 1994, une entente dont le titre était *Initiative minière de Whitehorse*. Je vais en lire un article qui porte sur l'imposition et qui dit ceci: «pour établir un régime fiscal qui soit considéré comme simple, pratique et juste, et qui fasse davantage appel aux impôts sur les bénéfices par opposition aux impôts et aux charges non liés aux bénéfices.» J'estime qu'il s'agit là d'un grand objectif. Cette entente a été signée non seulement par notre ministre des Ressources naturelles, mais encore par la plupart des ministres des Ressources naturelles des provinces. Le problème, c'est qu'on parle beaucoup, mais qu'on agit peu.

J'appuie fermement la motion que le député de Timiskaming—French River a portée à notre attention. Je pourrais parler encore pendant des heures des modifications qu'on pourrait apporter à notre régime fiscal. Il faut accélérer les choses pour régler les problèmes du secteur minier.

[Français]

Le vice-président: La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée.

[Traduction]

L'article retombe au bas de la liste de priorité du Feuilleton.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, le 27 septembre, quelques jours après que les choses sont rentrées dans l'ordre à Gustafsen Lake et à Ipperwash, en Ontario, j'ai pris la parole à la Chambre pour interroger le ministre des Affaires indiennes au sujet de ce qui devait se passer maintenant. Évidemment, on n'a pas tenu compte des préoccupations exprimées par ceux qui ont occupé des terres et par de nombreuses autres personnes qui n'ont pas choisi de recourir à ce moyen de pression, et la frustration chez les autochtones au sujet des terres ne fait que s'accroître.

Je crois toujours que l'approche adoptée par le gouvernement relativement aux revendications territoriales et à l'autonomie gouvernementale, approche qui est lente, déroutante et remplie d'incertitudes, est la première question à régler si nous voulons réduire le niveau de frustration et d'inquiétude chez les autochtones. Les chefs indiens d'un bout à l'autre du pays, par l'entremise de l'Assemblée des premières nations, disent depuis de nombreuses années qu'il faut agir sans plus tarder pour apaiser la colère des membres des communautés autochtones, sinon cette colère débouchera sur la violence.

Durant la deuxième semaine de septembre, lorsque j'ai invité le ministre à intervenir pour régler la situation à Ipperwash et à Gustafsen Lake, j'ai dit que seul le ministre des Affaires indiennes pouvait faire quelque chose au sujet de la lenteur et du caractère incertain du processus actuel de règlement des revendications territoriales. Seul le ministre a le pouvoir de faire les changements nécessaires, de prendre des mesures pour régler de façon satisfaisante les problèmes que tant de personnes ont exposés. De toute évidence, ce sont les principaux intéressés qui devraient être les premiers consultés. Ceux qui travaillent dans le domaine devraient l'être également.

On ne sera donc nullement surpris d'apprendre que le dernier rapport annuel de la Commission sur les revendications particulières des Indiens, publié cet été, réclame l'élaboration et l'application d'une politique renouvelée sur les revendications territoriales, accompagnée d'un nouveau processus de traitement des revendications. Nous avons là un groupe coincé entre les bandes et le gouvernement, qui reçoit les demandes, examine les preuves, juge de la situation et présente des recommandations. Nous avons là un groupe qui fait le travail et qui dit qu'il doit être remplacé, que la charge de travail augmente dangereusement et que la capacité de la commission actuelle de répondre à la demande est limitée, que le gouvernement a tort d'avoir mis en place un processus qui lui permet d'être juge et partie.

Voici ce que dit la commission: «Tout ce que nous avons appris dans le cadre de nos fonctions montre qu'il est urgent d'entreprendre un processus de réforme. Il est urgent de créer un organisme indépendant d'étude des revendications, au moins pour l'évaluation initiale de la validité des revendications territoriales des premières nations du Canada.»

À la lecture du rapport de la commission, les rédacteurs du journal montréalais *The Gazette* ont écrit ceci: «Il importe que les collectivités autochtones établissent un territoire solide. Le développement économique et l'autonomie gouvernementale pourraient suivre. Dans le livre rouge présentant ses promesses électorales, le Parti libéral a déclaré que le processus actuel ne fonctionnait tout simplement pas et a promis de mettre sur pied une commission indépendante chargée des revendications. Il devrait s'y mettre au plus vite.»

C'était ma propre conviction quand j'ai, pour la première fois, demandé au ministre s'il avait l'intention d'établir un nouveau processus.

C'est ce que je voulais exprimer quand j'ai dit que, à mon avis, ce n'était pas dans l'intérêt du Canada que les peuples des premières nations d'un peu partout au pays, et dont les revendications territoriales sont sans doute légitimes, occupent les terres et qu'on laisse à la police locale le soin de régler ces différends. Les questions territoriales n'ont rien à voir avec la police. Ce sont des questions névralgiques qui intéressent tous les Canadiens et seul le ministre peut s'en occuper. Voilà pourquoi j'étais déçu d'entendre le ministre dire qu'il devait consulter davantage, mais j'espère que, depuis lors, il a eu l'occasion de s'entretenir avec les chefs.